

Le plan de mobilité simplifié

Intégrer le management de la mobilité à la politique de mobilité

Thomas Durlin, Cerema

Avant la LOM, hors des grandes agglomérations, une diversité de démarches

Les pratiques de planification volontaire de la mobilité sont nombreuses et diverses !

Le PDU volontaire

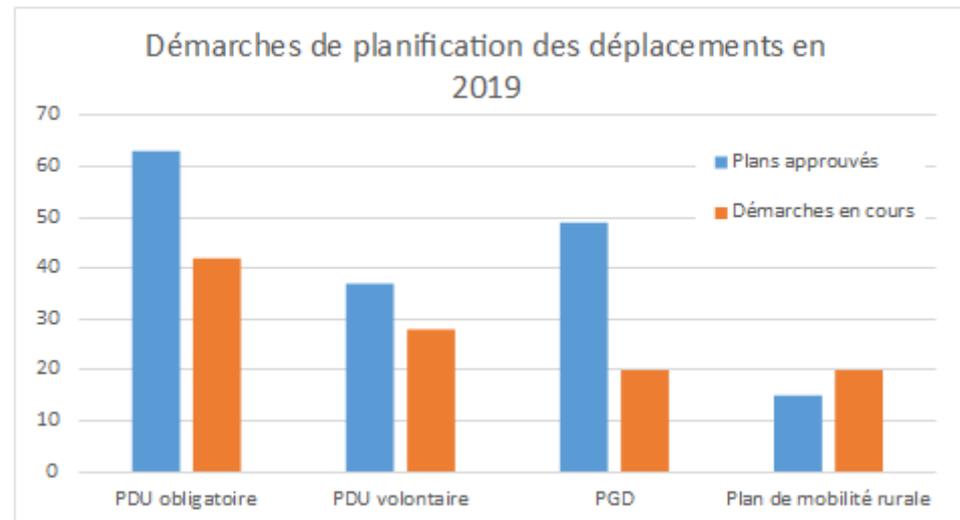
- Le cadre juridique exigeant du PDU → pour les « grosses » AOM hors des grandes agglomérations
- Porté par une AOM
- Le PLUi tenant lieu de PDU

PGD : les démarches non normées

- Politique globale de déplacements, plan global de déplacements, contrat de mobilité, schéma de mobilité, ...
- Approche volontaire à la carte

Le plan de mobilité rurale

- Créé en 2015 par la loi TECV
- Démarche portée par un EPCI, un SM de SCoT ou un PETR
- Cadre juridique léger

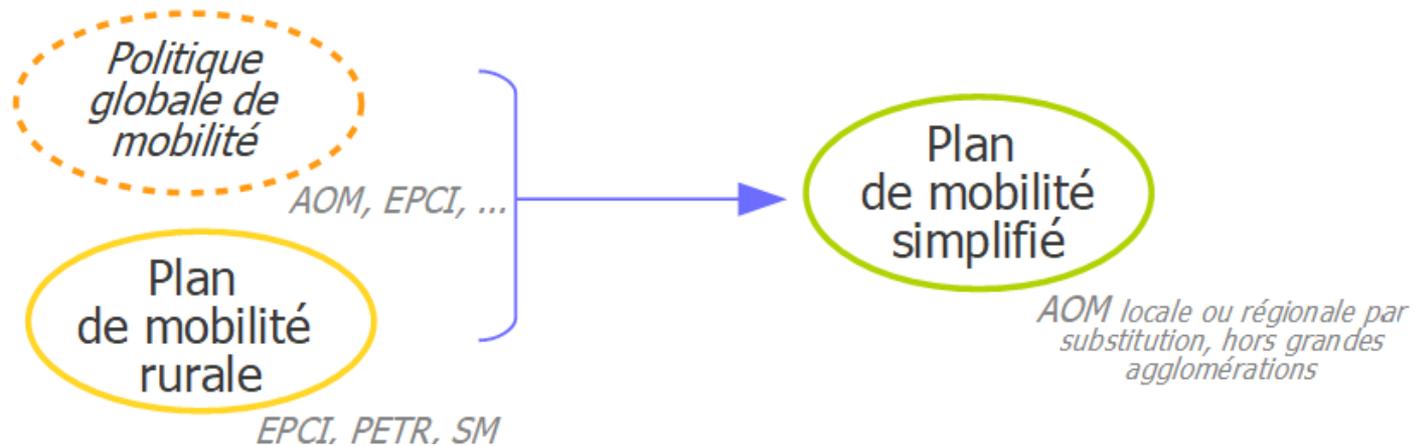


La Loi d'orientation des mobilités

Le plan de mobilité simplifié

Le PDMS : l'alternative unique au plan de mobilité (ex-PDU) pour les villes moyennes et les territoires ruraux

(art. L1214-36-1 du code des transports)



Objectifs :

- Un outil de planification pour l'AOM locale ou la région en tant qu'AOM locale
- Un cadrage du processus d'élaboration et des objectifs dans l'esprit du PDM
- De la souplesse et une adaptation possible aux besoins, aux enjeux et aux moyens des territoires

La Loi d'orientation des mobilités

Le plan de mobilité simplifié

Un outil de référence peu contraignant

- Enjeu : appropriation du concept de PDMS par les acteurs locaux et régionaux
- L'outil du PDMS apporte de la visibilité avec peu de contraintes supplémentaires : contenu du plan largement ouvert et les modalités de concertation et de participation qui relèvent de bonnes pratiques désormais répandues

Une « brique mobilité » à disposition des autres politiques publiques

- Construire collectivement une stratégie pour la mobilité associée à une feuille de route
- La référence pour la composante mobilité d'autres démarches : PLU(i), PCAET ou SCoT
- Mutualisation de coûts et meilleure cohérence des différentes politiques

Un plan dans la continuité de la prise de compétence mobilité

- Une étape importante qui suit logiquement la prise de compétence mobilité par les communautés de communes
- Utile pour fédérer les acteurs locaux autour de l'élaboration d'une stratégie de mobilité concertée et basée sur les besoins et les ressources du territoire

→ *Un guide méthodologique PDMS en préparation pour une mise à disposition fin 2020*

Le retour d'expérience des plans de mobilité rurale

Une concertation élargie très riche

- **Décideurs politiques**
- **Transport** : Exploitants de TC, SNCF, taxis, loueurs de cycle, RézoPouce
- **Société civile** : usagers des TC, habitants, association de cyclistes et randonneurs (AF3V), clubs d'aînés, milieu associatif
- **Acteurs économiques** : Entreprises locales, chambre d'agriculture, banques, commerçants
- **Acteurs du médico-social** : pôle emploi, acteurs socio-professionnels (public particuliers : jeunes, insertion, personnes âgées, personnes en situation de précarité énergétique), professionnels de la santé
- **Enseignement** : Etablissements de formation, directeur académique, parents d'élèves et élèves
- **Tourisme** : Office du tourisme, conservatoire du littoral, représentants des loisirs
- **Aménagement** : Aménageurs, constructeurs, lotisseurs

Le retour d'expérience des plans de mobilité rurale

Des mesures MM bien présentes dans les plans

Information et conseil

- Créer une agence de la mobilité et une centrale d'information multimodale
- Organiser des événements, campagnes de promotion sur les offres de mobilités alternatives
- Développer une fonction de conseil en mobilité aux pôles d'échange intermodaux
- Former sur la réglementation et les aménagements cyclables destinées aux élus, techniciens et associations

Mobilité solidaire et sociale

- Développer une plateforme de covoiturage solidaire
- Faire connaître l'offre de mobilité auprès des différents publics, en particulier les publics fragilisés, et les sensibiliser aux enjeux liés à la mobilité
- Favoriser l'accès à l'emploi pour les personnes peu mobiles
- Faciliter l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Public jeune

Mobilité professionnelle

Non mobilité, proximité

Le retour d'expérience des plans de mobilité rurale

Des mesures MM bien présentes dans les plans

Information et conseil

Mobilité solidaire et sociale

Public jeune

- Développer une culture de la mobilité durable auprès des publics jeunes
- Animer et impulser des plans de mobilité scolaire
- Mettre en place des Pédibus, vélobus ou système de covoiturage, réseau mille-pattes, vélo-école, sorties scolaires en vélo, ateliers de réparation dans les écoles

Mobilité professionnelle

- Accompagner le changement vers des pratiques de mobilité plus durables pour les actifs
- Accompagner la réalisation de PDE des gros employeurs de l'agglomération

Non mobilité, proximité

- Accompagner le développement du télétravail
- Accompagner le retour de services au sein des territoires les plus isolés
- Permettre la « non mobilité » via la mise en place de services dédiés : commerces et services ambulants, structures d'accueil mutualisé

Le retour d'expérience des plans de mobilité rurale : vers le PDMS

Le MM intégré à la construction d'une politique de mobilité



Diagnostic

Un diagnostic mobilisateur pour connaître le territoire et être en capacité de construire un programme d'action partenarial



Stratégie

Des objectifs :

- Stratégiques : *Que veut-on atteindre ?*
- Opérationnels : *Que veut-on faire ?*



Programme d'actions

- Gouvernance
- Modes actifs, Modes partagés, Transports collectifs, Transport scolaire, Intermodalité, Stationnement, Mobilité électrique,
- Animation, **Management de la mobilité**
- Cohésion sociale et urbaine, Lien urbanisme / aménagement du territoire, Economie

Un cadre propice à la contractualisation, expérimentation, réponse à appel à projets

Merci de votre attention !

Contact : Thomas Durlin
Cerema Territoires et villes

thomas.durlin@cerema.fr